

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 avril 2015



Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 avril 2015, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Monsieur Eric VANTORRE, absent excusé a été représenté par Monsieur BRONGNIART Bruno. Madame Dominique FOREST, absente excusée, a été représentée par Madame DEGROOTE Ludivine. Madame VIENNE Isabelle, absente excusée, a été représentée par Monsieur DEBAVELAERE Christophe. Monsieur Jean Jérôme BUTAYE, absent excusé, a été représenté par Monsieur BACK Jean Bernard. Monsieur POIDEVIN Etienne, absent excusé, a été représenté par Monsieur Jean Marc VANDAELE. Madame RYCKELYNCK Régine, absente excusée, a été représentée par Madame MOFFELEIN Chantal.

Madame MARTEL Marina était absente excusée.

Monsieur VEROVE Stéphane était absent.

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Monsieur le Maire, en préambule à cette séance consacrée aux questions financières, informe les conseillers des grandes lignes de cet exercice budgétaire. La presse s'est fait l'écho des difficultés auxquelles devraient faire face dès 2015 les communes suite aux baisses de dotations de l'Etat. Rexpoëde subit, cette année, d'une diminution de 20 000 € de sa dotation forfaitaire. Grâce à une croissance démographique et à une évolution du bâti sur la commune (engagée depuis de nombreuses années par le biais de construction de nouveaux lotissements), la fiscalité est profitable au budget. Entre 2002 et 2015, la DGF a augmenté de 7 %, alors que le produit des impôts (sans aucune augmentation des taux) a évolué de 83 %.

La fiscalité représente un tiers des recettes de fonctionnement, alors que la DGF est passée d'un tiers à 20%, cette perte a été compensée par les subventions versées au compte 7478 qui correspond aux dotations de la CAF et autres.

L'intercommunalité va également aider la commune dans différents domaines : une participation pour l'apprentissage de la natation (environ 4000 €), une enveloppe pour les petits travaux de voirie (37 000 €) et pour les travaux de plus grande envergure (150 000€), l'instauration d'un fonds de concours (62 000 € pour le mandat)

Ces différents éléments permettent d'envisager l'avenir de manière sereine.

Un document retraçant les exercices 2013, 2014 et les propositions budgétaires pour 2015 est distribué à l'ensemble des conseillers.

Ce document permet de présenter à la fois le compte administratif et le budget prévisionnel.

Monsieur Jean Luc CLEENEWERCK précise que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont conformes.

La section de fonctionnement ne varie pas de manière significative entre le BP 2014 et le BP 2015. Le tableau des subventions aux associations est distribué et présenté par Jean Bernard BACK.

En investissement, le projet du vestiaire sportif est inscrit sur la base du tableau distribué lors de la dernière séance du conseil municipal. Sont présents également les projets de réinformatisation de la médiathèque et l'achat de matériel informatique pour l'école Victor Hugo.

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe locale.

L'ensemble des éléments concernant le réalisé 2014 et les propositions 2015, ayant été exposé, il est procédé au vote.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil, le compte administratif, conforme au compte de gestion est soumis au vote :

L'examen du compte administratif pour l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **181 815.79 €** et un déficit d'investissement de **130 215.02 €** (en cumul de l'excédent et du déficit 2013 reporté sur chaque section).

Section de fonctionnement

Recettes de l'année 2014	1 546 552.46 €
Dépenses de l'année 2014	1 422 361.76 €
Soit résultat de l'année 2014	124 190.70 €
Rappel : résultat de l'année 2013	57 625.09 €
Soit Résultat Général 2014	+ 181 815.79€

Section d'investissement

Recettes de l'année 2014	147 047.42 €
Dépenses de l'année 2014	152 413.46 €
Soit résultat de l'année 2014	-5 366.04 €
Rappel : résultat de l'année 2013	-124 848.98 €
Soit résultat global 2014	-130 215.02 €
Reste à Réaliser - recettes	0 €
Reste à Réaliser - dépenses	0 €
Soit résultat RAR	0 €
Soit Résultat Général 2013	-130 215.02 €

A l'unanimité, le compte administratif 2014 de la commune est approuvé.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée, et met au vote l'affectation du résultat.

Compte tenu des résultats exprimés dans le compte administratif, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 130 215.02 € de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement cumulé.

Le reste de l'excédent de fonctionnement, soit **51 600.77€**, sera reporté en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) du budget primitif 2015 du budget principal.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Les prévisions de recettes et de dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget s'élèvent à :

En section de fonctionnement

Recettes	1 611 935.77 €
Dépenses	1 611 935.77 €

En section d'investissement

Recettes	1 270 160.79 €
Dépenses	1 270 160.79 €

Le conseil approuve, à l'unanimité, les propositions budgétaires présentées. Le budget primitif 2015 est voté.

Les taux de fiscalité sont adoptés à l'unanimité come suit :

Taxe d'habitation : 18,29 %
Taxe sur le foncier bâti : 22,16 %
Taxe sur le foncier non bâti : 48,65 %

Autorisation de recherche de ligne de trésorerie :

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rechercher un contrat de ligne de trésorerie auprès d'établissements bancaires. Cette ligne n'est pas un emprunt mais un moyen de faire face aux besoins de trésorerie, notamment pour les frais de personnel tant que les subventions CAF ne sont pas versées (phénomène de décalage entre vote, présentation du dossier au financeur et versement de la subvention).

Vestiaire sportif : demande de subventions

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels pour le projet de vestiaire sportif. Ainsi le maire établira des actes administratifs de type « décision du Maire » à chaque fois qu'un nouvel investisseur sera sollicité et en informera le conseil lors des séances ordinaires.

La séance est levée à 20h25.